



PRÉ-REQUIS

L'accès est ouvert aux titulaires d'un bac, ou après des études supérieures.

Les candidats sont soumis à une sélection par l'ICO
L'inscription définitive, est soumise à la signature d'un contrat d'apprentissage avec une entreprise.



CONDITION D'ADMISSION

Tous les renseignements sur les candidatures :
www.ico.asso.fr
Sur dossier de candidature et éventuellement entretien.

Métiers visés

Le titulaire du BTS opticien lunetier est un professionnel de santé doté de compétences scientifiques, techniques et commerciales. L'Opticien a pour mission d'assurer la meilleure qualité de vision aux personnes qu'il prend en charge.

L'opticien peut exercer son activité comme :

- Responsable d'un magasin d'optique indépendant, travaillant seul ou avec des employés.
- Responsable d'une succursale d'une grande entreprise d'optique.
- Cadre dans la recherche, dans les services commerciaux ou techniques d'entreprises industrielles d'optique.
- Cadre dans un service d'ergonomie dans l'industrie ou dans un service public.

Il peut aussi exercer ses compétences dans un établissement de soins, un service de santé en tant que Responsable en réfraction. Il peut faire de l'enseignement.

Entreprises partenaires

Afflelou, Atol, Balouzat Opticien, Grandvision France, Générale d'Optique, Grand Optical, Hans Anders, Kryss Group, Lissac l'opticien, Les Opticiens Conseils, Optical Center, Optic2000, ...

BIOLOGIE - SANTÉ

BAC +2

BIOLOGIE - SANTÉ
BTS OL

BREVET DE TECHNICIEN
SUPÉRIEUR

OPTICIEN-LUNETIER



CONTACTS

Contacts filière

Responsable pédagogique
Aurélie GIRAUDET

Secrétariat
Laurence SLOETJES
alternance@ico.asso.fr
Tél. 01 64 86 12 16

Contacts CFA UNION

Pour toute information concernant l'apprentissage
et les conditions du contrat :
www.cfa-union.org

Conception : SandrineDorsemaine.com - Fév. 2023



www.cfa-union.org





LIEU DE LA FORMATION

Institut et Centre d'Optométrie
134 route de Chartres - 91440 BURES-SUR-YVETTE
www.ico.asso.fr

BAC +2 - BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR OPTICIEN-LUNETIER

BTS OL



TYPE DE CONTRAT

Contrat d'apprentissage

Contrat de professionnalisation



OBJECTIFS DE LA FORMATION

Les objectifs généraux de la formation sont triples :

- fournir à l'apprenti la meilleure préparation à l'examen du BTS Opticien-Lunetier
- lui permettre de développer un niveau de professionnalisme élevé
- acquérir une expérience facilitant son employabilité à l'issue de la formation



RYTHME DE L'ALTERNANCE

2 ans. Volume horaire : 675 heures par an

Le rythme de la formation est 2 jours en centre de formation et 3 jours en activité professionnelle

PROGRAMME DE LA FORMATION

	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année
Français	48 h	55 h
Langue vivante étrangère	48 h	55 h
Economie et gestion d'entreprise Communication	58 h	58 h
Mathématiques	72 h	55 h
Optique géométrique et physique	135 h	130 h
Etude technique des systèmes optiques	79 h	60 h
Analyse de la vision	160 h	140 h
Examen de vue, Prises de Mesures, Adaptation	55 h	60 h
Etude, réalisation, contrôle d'équipements optiques		62 h
Activités en milieu professionnel	20 h	
TOTAL	675 h	675 h

**Pour plus d'informations
sur le financement de nos formations**

www.cfa-union.org
<http://site.cfa-union.org/pages/financement>

